

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 septembre 2016 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes (absent)	M. Réjean Geneau
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	M. Guildo Castonguay (absent)

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès-verbal du mois d'août 2016

16-09-145

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 1^{er} août 2016.

3.2. Adoption des comptes à payer

16-09-146

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20605 à 20672	137 070.02\$
Prélèvements no 1700 à 1718	20 582.93\$
Rémunération élus août 2016	1 843.19\$
Rémunération employés (17/07 au 20/08)	28 987.72\$
Rémunération pompiers (17/07 au 20/08)	853.83\$
Total	189 337.69\$

3.3 États financiers au 31 août 2016

16-09-147

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 août 2016.

3.4 Adoption du règlement #270-16 modifiant le règlement 251-14 code éthique et déontologie révisé

16-09-148

CONSIDÉRANT QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**.

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

CONSIDÉRANT QU' En vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'y ajouter de nouvelles interdictions.

CONSIDÉRANT QU' En vertu de l'article 155, ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie municipaux avant le 30 septembre 2016.

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 1^{er} août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'article 3 du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en y ajoutant le paragraphe qui suit :

Article 3 Discrétion et confidentialité

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

....

« Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat... »

16-09-149 3.5 Refinancement d'un emprunt échéant/financement

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'inclure dans le refinancement d'un emprunt de 141 800\$, le financement de deux reglement d'emprunt soit le 257-15 (121 000\$) et le 264-16 (200 000\$).

16-09-150 3.6 Virements budgétaires

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les virement budgétaires suivants :

De	Vers	Montant
02 32050 525 Camion inter	02 33060 523 Western	3 360\$
02 3350 523 Camion inter	02 33060 523 Western	4 700\$

16-09-151 3.7 Révisions budgétaires OMH

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget supplémentaire de l'OMH et de payer la différence, ce qui porte le montant de la quote part pour l'année 2016 à 5 906\$.

16-09-152 3.8 Assurances 33 rue Fabien-Jalbert

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser l'assureur qu'aucun contenu n'est à couvrir à la propriété sise au 33 rue Fabien-Jalbert, que s'il y a visite du propriétaire, il devra être accompagné d'un employé municipal et qu'un registre sera tenu lors de ces visites.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Ventilation gaz diésel/affectation des surplus /Camec

16-09-153

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Camec au montant de 3 900\$ pour l'installation de ventilation gaz diesel à l'intérieur du garage municipal, afin de respecter les normes de santé et sécurité au travail.

5.2 Mandat pour travaux d'asphaltage/service de Génie de la MRC

16-09-154

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service de génie de la MRC de la Mitis pour la confection de devis pour des travaux d'asphaltage.

5.3 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

16-09-155

Attendu que :

- la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

5.4 Résultat Soumission Sable Abrasif 2016

16-09-156

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction Jalbert et Pelletier pour l'approvisionnement en sable pour l'abrasif 2016.

6. URBANISME

Aucun point.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Projet dans le cadre du Fond des petites collectivités

16-09-157

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande dans le cadre du Programme Fond des petites collectivités pour le projet de patinoire couverte.

16-09-158 **7.2 Rallie ta Mitis/50\$**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à la maison des jeunes pour leur activité « Rallie ta Mitis ».

16-09-159 **7.3 Production vidéo/Route Mont Notre-Dame/surplus 500\$**
Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Route des Monts Notre-Dame pour la production d'une vidéo promotionnelle au montant forfaitaire de 500\$. Les surplus accumulés seront affectés.

16-09-160 **7.4 Commandite au Festival Country Western / Surplus 1 500\$**
Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don en commandite de 1 500\$ au Festival Country Western de payer 2 factures (Construction Jalbert et Pelletier 517.39\$ et RPF Lté 660.24\$), et ce conditionnel à ce qu'une entente soit conclue entre la Municipalité et le Festival pour la tenue de l'évènement 2017.

16-09-161 **7.5 Comité Jeunesse/50\$**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don au montant de 50\$ au comité jeunesse pour leur voyage organisé.

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

16-09-162 **9.1 Demande Marc-André Lévesque**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer Monsieur Marc-André Lévesque dans sa démarche pour l'agrandissement de son exploitation acéricole sur la réserve écologique Charles-B. Banville.

16-09-163 **9.1 Fermeture des affaires nouvelles**
Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de fermer les affaires nouvelles.

16-09-164 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**
Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes

Martin Normand

Maire

Directeur général